



# BIODIVERSITÉ



## LE CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

- Quel est le rôle du CNPN ?
- Qui siège au CNPN ?
- La réforme du CNPN ?

### Code de l'environnement relatif au CNPN

- Article R133-1 : rôle du CNPN
- Article R133-2 à 6 : composition
- Article R133-7 à 11 : fonctionnement
- Article R133-12 à 19 : comité permanent
- Article R133-20 et 21 : expert
- Article R133-22 : secrétariat administratif

### ➤ Quel est le rôle du CNPN ?

Le Conseil National de la Protection de la Nature est une institution rattachée au Ministère chargé de la protection de la nature. Elle est chargée de donner son avis au ministère sur une grande diversité de questions qui concernent la protection de la flore et de la faune sauvage et des habitats naturels. En particulier, son avis est sollicité dans les cas suivants :

- certains projets de travaux dans des espaces protégés (cœur de parcs nationaux, réserves naturelles nationales) ;
- établissement des listes d'espèces protégées ;
- demande de dérogation à la protection des espèces ;
- projet de classement d'un territoire en réserve naturelle nationale ;
- premier plan de gestion d'une RNN ;
- etc.

**Ces missions lui confèrent un rôle primordial dans les décisions qui sont prises concernant la gestion des espaces et des espèces.**

### ➤ Qui siège au CNPN ?

Le CNPN est composé de 40 membres (fonctionnaires des services de l'État, représentant d'associations de protection de la nature, etc.) et de quatre sous-commissions spécialisées : faune et ses habitats ; flore ; aires protégées ; parcs naturels régionaux et chartes des parcs nationaux.

La liste détaillée des membres est arrêtée par le ministre chargé de la protection de la nature. Entre autre, FNE y siège, en lien étroit avec les associations locales.

## La réforme du CNPN

Une réforme de cette institution est actuellement en cours. Plusieurs modifications, qui devront être confirmées lors de la parution du décret relatif au fonctionnement du CNPN, peuvent être soulevées :

- le CNPN perdrait sa capacité d'auto-saisine ;
- il serait dorénavant composé de 45 membres, organisés en 4 pôles dont le pôle scientifique et technique dans lequel sont regroupés ;
- les Associations de Protection de la Nature ;
- la publication rapide et la mise à disposition des avis auprès du public serait dorénavant systématique

## Lien vers d'autres fiches

- Fiche **Biodiversité** *Espèces protégées, l'essentiel.*
- Fiche **Biodiversité** *Espèces protégées, en savoir plus.*